Image not found or type unknown

LIQUIDATION NOTAIRE SUITE A DIVORCE CONTENTIEUX

Par **sixtine24**, le **19/04/2013** à **14:51**

Bonjour
Je suis en instance de divorce et nous venons de vendre un bien immobilier. L'argent a été versé chez le notaire qui a déjà établi en 2011 un projet de liquidation.
A ce jour, je ne fais pas appel du jugement, mais mon ex-mari hésite à faire appel. La réponse n'a donc pas été donné au notaire.

J'avais cru comprendre que l'argent de la maison était mis sous sequestre en attendant la réponse du non recours et qu'on nous verserait un "acompte alimentaire" pour dépanner.

Or, là, il propose de nous verser (à mon mari et à moi-même), 80% à titre d'acompte de notre part.
Je reste surprise..car si mon ex-mari reçoit cette somme, il va quand meme faire appel de la décision. C'etait ma derniere carte en main pour éviter l'appel (bloquer l'argent car mon ex-mari a beaucoup de dettes)
Le notaire peut-il nous verser autant d'argent en ne sachant pas s'il y a appel ou pas ?
Merci

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés